

timètres de hauteur chacune, l'une portant la date de 1605, avec une inscription latine en lettres ordinaires et ne présentant aucune particularité notable ; l'autre, à la date de 1572, avec une inscription également latine, en lettres gothiques du x<sup>B</sup> au xv<sup>e</sup> siècle. La cloche supérieure est, comme les autres, de forme élégante. Sa grandeur est d'environ soixante centimètres, et porte à la couronne une inscription en caractères runiques ou romans, mais parfaitement distincts.

MEPfrEMrcRMrfowivnEr£mr<sup>A</sup>ic<sup>^^-^</sup>

M. Magdelin, que j'ai déjà cité, les a reproduits très-ûdèlement, d'après une copie du D<sup>r</sup> Liebenau, de Lucerne, qui a lu l'inscription de droite à gauche, ainsi que cela se pratiquait souvent, avant le x<sup>n</sup><sup>e</sup> siècle :

SANCTAM DA LEGEM, SANCTVM LOCTM A CVLMINE» LVGEM (1).

C'est-à-dire : « Je donne la sainte loi.— Du haut (de ce monument) je plains le saint lieu. Cette traduction m'a paru tout à fait de fantaisie ; mais il y aurait mauvaise grâce à la critiquer avant d'en avoir une autre, au moins équivalente, à offrir.

Il est regrettable que la difficulté de la position de la cloche n'ait pas permis d'en faire un estampage, ce qui en aurait beaucoup facilité la traduction. Mais ce qui annonce l'obscurité de l'inscription, c'est qu'ayant été soumise, vers 1848, au fameux polyglotte suisse,, à Jacob Mathys, le simple chevrier, devenu chapelain de Richenbach, on ne put en obtenir aucune solution. (Voir la vie de cet illustre Mezzofanti des Alpes : *Moniteur de Lyon*, juillet 1873.)

D'après M. Liebenau, cette sentence peut faire allusion à saint Bernard, abbé de Clairvaux, qui, au x<sup>n</sup><sup>e</sup> siècle, par-

(1) En lisant au dernier mot de l'inscription *lugens*, -on pourrait traduire :

*En gémissant ou par tes gémisséments*, du haut du saint lieu, donne la loi sainte.

[Note de la direction.]